

*Question présentée par le député :*

*M. Patrick Saudan*

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> février 2016*

## **Question écrite**

### **Renforcement de la desserte par les TPG des hôpitaux des Trois-Chêne et de Loëx**

L'hôpital des Trois-Chêne est un maillon indispensable du système hospitalier genevois. Cet hôpital est malheureusement mal desservi par les transports publics genevois avec une ligne régionale 31 depuis la place Favre dont la cadence est limitée, et il n'y a donc aucune connexion directe depuis le centre-ville. Cette couverture des TPG semble notoirement insuffisante pour couvrir les besoins tant du personnel que des visiteurs de l'hôpital des Trois-Chêne, dont l'activité depuis 2014 a augmenté notablement avec l'ouverture de nouveaux services (radiologie, centre d'urgences gériatriques). Une enquête réalisée en septembre 2015 auprès des patients et visiteurs a d'ailleurs mis en évidence un taux d'insatisfaction particulièrement élevé (44% à comparer à celui de 22% des usagers des TPG sur le site Cluse-Roseaie). De surcroît, la pénurie en parkings du site rend nécessaire de développer les transports publics dans ce secteur. Cette problématique concerne également le site de Loëx pour lequel les horaires des TPG sont décalés par rapport aux horaires des soignants, avec comme conséquence que ces derniers ne privilégient pas les transports publics.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1) *Que compte faire le CE pour augmenter l'égalité de traitement dans la couverture en transports publics des différents sites hospitaliers ?***
- 2) *Que compte faire la direction des TPG pour améliorer substantiellement et rapidement la couverture en transports publics des hôpitaux des Trois-Chêne et de Loëx ?***

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite.